## **NÉCROLOGIE**

C'est avec un vif chagrin que nous avons appris la mort, dans un accident d'automobile, le 2 octobre 1963, de M. Bernard Jarry, directeur des Archives de la Charente, à Angoulème. Sorti de l'Ecole des Chartes, en 1937, M. Bernard Jarry avait succédé à M. Henri Waquet à la tête du dépôt d'archives du Finistère et pendant son trop court séjour en Bretagne, il s'était montré pour notre société un collaborateur dévoué. Il avait notamment mis en train la publication des Mémoires de Moreau dans l'édition Waquet et obtenu les subventions qui en ont permis l'impression.

Bernard Jarry était président de la Société Archéologique de la Charente. L'émotion ressentie par ses confrères lors de son décès, s'est exprimée dans la séance du 10 octobre (Mémoires, p. 91).

M. Jarry, veuf depuis quelques années, laisse de nombreux enfants, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

## LE VANDALISME MAÎTRE DU TERRAIN

Partout, à la ville comme aux champs, les destructions se multiplient et s'accélèrent. Le vandalisme est favorisé par un certain nombre de préjugés ou d'intérêts qui sont si répandus que nous croyons nécessaire d'essayer de leur opposer une réponse.

1. — Certains disent ou pensent : toute chose du passé doit ou peut être supprimée. Il faut être de son temps, le passé est dépassé. Silence aux passéistes ! Nous répondons que les choses du passé sont la richesse du présent. Si la

Vénus de Milo était mise aux enchères, on verrait affluer les billets, preuve palpable de ce qu'elle représente, pécuniairement parlant.

- 2. Il y a, dit-on encore, des édifices qui menacent ruine et qu'il faut jeter bas en raison des risques auxquels ils exposent leurs occupants et même les passants. Je réponds d'abord par une remarque préalable. Le mauvais état d'un édifice est souvent la conséquence d'une législation ou d'une réglementation qui ont interdit ou qui ont empêché son entretien et sa réparation. Une servitude d'alignement est une condamnation à mort différée. La limitation des loyers pendant de longues années a rendu impossible l'accomplissement des travaux nécessaires. Ceux qui sont responsables de ces interdictions n'ont pas honte de protester ensuite contre le délabrement d'innocentes maisons dont ils ont juré la mort. En second lieu, nous ne craignons pas d'affirmer que, sauf de rares exceptions, une maison branlante peut être consolidée par un architecte digne de ce nom.. Qu'on sache que l'église Saint-Germain a été condamnée deux fois comme irréparable, à près d'une siècle d'intervalle. Cependant, dûment restaurée, elle est devenue l'un des édifices les plus honorables de la ville de Rennes. Si un architecte ignore son métier, qu'il rende son diplôme.
- 3. Autre objection : les vieilles maisons sont des taudis. Ici encore, je commence par une observation préjudicielle. Le taudis est souvent l'ouvrage des habitants et non celui des murs eux-mêmes. Prenez la construction la plus magnifique, par exemple, le palais de justice de Rennes. En peu de temps, si vous employez les moyens adéquats, vous le transformerez en taudis. Voici la recette : vous le consacrerez au logement des clochards, vous coupez les étages par des planchers, vous cloisonnez les salles, vous faites sortir des tuyaux de poële par un carreau de fenêtre, vous tendez partout des cordes sur lesquelles le linge s'égouttera, vous répandez deci delà quelques ordures ménagères... Quelle qu'en soit la cause, il existe des immeubles qui ont l'aspect de taudis. A cela je réponds que, sauf de rares exceptions, toute maison, si elle en a besoin, peut être assainie. Avec les moyens dociles et ductiles dont nous disposons, comme le ciment et l'électricité, on peut

assainir une demeure en l'éclairant, en l'aérant, s'il le faut, par de nouveaux jours, en attribuant à chaque ménage des commodités propres (c'est le mot qui convient) etc. Là encore, je le répète, un architecte digne de ce nom est capable de s'acquitter de la tâche.

- 4. Il y a les petits barons Haussmann, les fanatiques du rectiligne. Qu'ils réservent leur géométrie aux quartiers neufs! A supposer que les artères démesurément larges et les perspectives sans autre fin que le vide soient certainement les meilleures! Sans compter qu'un quartier éventré par de telles fusillades sera bordé de ruines hideuses et restera non seulement des années, mais des décennies et peut-être même des siècles sans cicatriser ses plaies.
- 5. Dernière critique qui ne s'est soulevée que depuis peu de temps, mais qui est d'un poids en apparence irrésistible. Il arrive qu'un terrain nu vaille plus cher que le même terrain couvert d'un édifice. Dans ces conditions, des propriétaires, des pères de famille, sont incapables d'immobiliser un capital considérable, absolument hors de proportion avec le maigre revenu qui en est tiré, tandis qu'en le vendant pour démolir, le prix pourra être placé d'une manière plus rentable. Cette objection est forte et nous en admettons la base légitime. Nous n'hésitons pas à y répondre que si une collectivité juge qu'un édifice doit être conservé pour l'honneur ou l'intérêt publics, il n'est pas concevable que la charge de cette sauvegarde soit assumée par un citoyen seul. Elle doit être partagée par toute la collectivité à laquelle incombe ou d'acquérir l'immeuble en cause pour le sauver, ou d'indemniser le propriétaire d'une manière équitable.

N'étant pas experts professionnels, nous n'avons pas compétence pour évaluer cette indemnité.

Terminons par une dernière pensée. Il ne faut pas croire que le peuple, dans ses rangs les plus modestes, soit indifférent à la disparition de maisons ou de quartiers qui font l'ornement et la dignité d'une ville. Il y est souvent plus sensible que certaines personnes que l'on supposerait plus cultivées et que le goût du lucre ou l'exclusive considération de l'utilité immédiate aveugle. On peut dire que sauvegarder des monuments dont la vue apporte une joie

gratuite aux humbles comme à tous, est une forme saine de démocratie culturelle.

C'est à ce sentiment naturel et louable que nous devons faire appel, si les administrations publiques se laissent entraîner par la fièvre démolisseuse. Nous recommandons de former une association déclarée, selon la loi de 1901, des *Amis de telle ville* et d'adhérer à l'Association de Sauvegarde que préside M. de Sacy, 13, avenue Duquesne, Paris VII\*.

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Pierre Le Roux. — Atlas linguistique de Basse-Bretagne, 6° fascicule, Rennes, Plihon, 1963.

L'auteur de l'A. L. B. B., dans l'avant-propos du premier fascicule, nous apprend que c'est en 1910 que, sur les conseils de Georges Dottin, il décida de préparer cet Atlas, sur le modèle de l'Atlas linguistique de France, de Gilliéron et Edmont.

Il est difficile d'imaginer ce que représente un tel travail : les enquêtes préliminaires, d'abord pour déterminer les points, et pour établir le questionnaire ; la recherche des sujets susceptibles de fournir les renseignements les plus complets et les plus sûrs sur le breton de leur commune ; puis, au terme de longs voyages à bicyclette, le dialogue entre l'enquêteur, à l'oreille tendue pour saisir la moindre nuance dans l'articulation d'une consonne ou amusé, ou intéressé, et, sans doute, parfois excédé par les questions qui lui étaient posées.

Ces enquêtes étaient pratiquement terminées avant la guerre. Mais il restait à transcrire, sur les feuilles destinées à l'imprimeur, les réponse que M. P. Le Roux avait notées sur plus de 60 cahiers; c'est Georges Dottin qui fit ce travail, entre 1914 et 1918, pendant l'absence de son disciple.

Le premiers fascicule parut en 1924; les autres se succédèrent à intervalles irréguliers ; 1927, 1937, 1943,